



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

*Direction départementale
des territoires*

Service Environnement

*Unité gestion des installations classées pour
la protection de l'environnement, déchets*

**AVIS RELATIF À UNE CONSULTATION
PUBLIQUE**

**ENTREPÔT DE STOCKAGE DE
PRODUITS ALIMENTAIRES A LAON**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, livres 1^{er} et V, parties législative et réglementaire, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date de ce jour, une consultation du public du **lundi 13 septembre 2010 au lundi 11 octobre 2010 inclus** dans la commune de LAON sur la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par la SCI du GRIFFON en vue d'exploiter un entrepôt de stockage de produits alimentaires d'un volume de 117 825 m³ sur le territoire de la commune de LAON, Zone d'aménagement concertée du Griffon, parcelles cadastrales section C n°80, 81 et 82 et A n°03.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement à la mairie de LAON aux heures habituelles d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également adresser ses observations au Préfet de l'Aisne par lettre (Direction départementale des territoires Service Environnement Unité gestion des ICPE, déchets 50 boulevard de Lyon 02011 LAON CEDEX) ou par voie électronique (pref-courrier@aisne.gouv.fr en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement-consultation publique-SCI du Griffon »). Ces observations doivent être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.

A l'issue de la procédure, l'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Fait à LAON, le **12 AOUT 2010**
Le Préfet,

Pierre BAYLE